

ratification du Traité, on employeroit un nombre suffisant d'ouvriers pour la destruction des jetées, tellement que le grand radier seroit détruit, & que l'on retréciroit le radier du petit passage. On a travaillé dans la même année 1717, à l'exécution des conditions de ce Traité. Ainsi, en vertu de la stipulation contenuë à l'article XVII. du Traité définitif, on prétend que les ouvrages dont la Ville de *Dunkerque* est fortifiée du côté de terre, doivent demeurer dans l'état où ils sont depuis environ quinze ans. Et c'est là ce que nous avons crû devoir annoncer.

V. Le Colonel Yorck, chargé des affaires du Roi de la Grande-Bretagne auprès de cette Cour & que nous avons dit le mois passé être parti de *Londres*, est arrivé à *Paris*, & s'étant depuis rendu à *Verfailles*, il y a été présenté au Roi, à la Reine & à la Famille Royale, qui lui ont fait un gracieux accueil. Le Général-Major Cornabé ayant terminé la commission des Etats-Généraux pour laquelle il étoit venu en *France* est au contraire parti le 26. Fevrier de *Paris*, afin de retourner en *Hollande*. Mr. de Larrey, Ministre des Etats - Généraux, continuë, en attendant la nomination d'un autre Ministre de ses Maîtres, s'il s'en fait une, à résider à *Paris*, & à voir souvent les Ministres du Roi, avec lesquels il travaille à la négociation des différentes affaires dont il est chargé. Car Mr. de Van Hoey, après une résidence de près de vingt ans à *Paris*, ayant demandé son rapel, l'a obtenuë, & il est aussi parti pour retourner en *Hollande*. Cet Ambassadeur ordinaire des Etats - Généraux, a pris congé du Roi par un Mémoire qui porte en substance « Que chargé pendant plus de vingt ans du soin de travailler à affermir & à per-

» pétuer